

**OBJET BUDGET ANNEXE EAU
AFFECTATION DU RESULTAT 2006**

L'exécution du Budget 2006 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 3 649 247,19 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- * 3 600 772,95 euros en section d'investissement

(Article 1068 du Budget supplémentaire 2007).

- * 48 474,24 euros en section d'exploitation

(Article 002 du Budget supplémentaire 2007).

Conformément à l'instruction Budgétaire M49 régissant ce Budget Annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

OBJET BUDGET ANNEXE EAU
AFFECTATION DU RESULTAT 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-14 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission (1 abstention en Finances et Administration Générale) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

3 voix contre
(dont 1 vote par procuration)

M. Michel TAMAYA et Mme Edith NALEM

3 abstentions

M. Emmanuel HOARAU,
Mmes Hajasoa PICARD et Marie Monique ORPHE

pour

autres élus présents et mandatés

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2007 du résultat de l'exercice 2006 du Budget Annexe de l'eau :

- * à la section d'Investissement à hauteur de 3 600 772,95 euros,
- * à la section d'Exploitation à hauteur de 48 474,24 euros.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA